



LA MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES VOUS INFORME

BULLETIN DE SEPTEMBRE 2019

VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Veillez prendre note que la compagnie a du retard et que les vidanges se feront le 27 et 30 septembre au lieu du 26 et 27 septembre prochain.

COLLECTE DES GROS REBUTS

LA COLLECTE DES GROS REBUTS LE VENDREDI 4 OCTOBRE : À COMPTER DE 7H LE MATIN !

Les gros rebuts sont des objets domestiques trop gros pour être placés dans un bac roulant.

Ils doivent être mis à la rue au plus tard à 7h00. Ceux-ci ne sont pas nécessairement ramassés par le même camion que les résidus domestiques, ni à la même heure.

Encombrants – Gros rebuts

Bien qu'elle vous facilite la vie, la collecte des encombrants devrait demeurer une solution de dernier recours, car ces résidus sont destinés à l'enfouissement. Avant de placer vos encombrants en bordure de rue, assurez-vous donc qu'ils ne sont pas réutilisables, recyclables ou valorisables par des organismes de bienfaisance ou à l'écocentre.

Matières acceptées

Mobilier divers (matelas, fauteuil, meubles jardins, etc.), appareils électroménagers (sans halocarbures), lavabos, toilettes, filtres de piscine sans le sable, des vitres ou miroirs cassés ou autres objets de grandes dimensions qu'il est impossible de mettre dans un bac roulant de 360 litres.

De plus, de petites quantités de débris de construction sont permises sous certaines conditions :

- Quantité de 1 mètre cube et moins par collecte
- Longueur de 1, 2 mètres et moins
- Sans clous ni vis
- Bien empilées ou attachés ou dans des boîtes ou sacs suffisamment solides
- Disposés adéquatement afin d'être chargés manuellement par deux personnes
- D'un poids maximum de 90 kg

Matières refusées

- Appareils contenant des halocarbures (réfrigérateurs, congélateurs, humidificateurs, déshumidificateurs, distributeurs d'eau, climatiseurs, etc.)
- Matériaux en vrac (ex. : roc, pierre, terre, béton, asphalte)
- Pneus
- Résidus des technologies de l'information et des communications (téléviseur, téléphone, ordinateur, système de son, etc.)
- Résidus domestiques dangereux (batterie, peinture, huile, bouteille de propane, etc.)
- Tous les matériaux provenant de démolition ou rénovations (supérieur à un volume de 1 mètre cube).

Important

Si vous voulez mettre en bordure de rue lors de cette collecte; un vélo, une poussette, un but de hockey ou un panier de basketball, vous devez identifier dessus « à jeter » pour être certain qu'ils soient récupérés.